



Flashé plus de 50km/h

Par Thovin

Bonjour

Je me suis fait flashé retenu 151km/h sur
Route limitée à 80km/h. Mon permis sera t'il annulé ou suspension ? l'amende est elle en fonction des revenu?
Faudrait il que je fasse appel d'un avocat ou accepter
La décision merci pour vos réponses

Si il y a suspension minimum combien de mois?
Et maximum ?
Puis je avoir une annulation de permis ?
Puis je demander si suspension un aménagement ?
L'aménagement est il souvent accordé ?

Par jodelariege

bonjour
vous avez tout ci dessous:
<https://www.legipermis.com/infractions/grand-exces-de-vitesse.html>
attention: avec un tel excès de vitesse il n'y aura pas d'aménagement ,pas de permis blanc